

LA FNUJA ET L'UJA DE LA MOSELLE

Organisent une formation le vendredi 15 Février 2013 de 14 heures à 18 heures à la Maison de l'Avocat, 4 Rue de la Garde à 57000 METZ :

LA PRATIQUE DU PALAIS (spécial jeunes avocats)

Formation animée par :

Maître Charlotte CORDEBAR, Maître Aurélie DEFRANOUX et Maître Virginie WEBER

Durée de la formation : 4 heures

Formation gratuite pour les membres UJA et sympathisants UJA

Coût de la formation pour les non-membres UJA : 30 euros

Introduction : les usages du palais et de la profession

1. Les démarches au Tribunal

- La délivrance des copies des dossiers en matière pénale et des permis de communiquer
- Les demandes de renvoi
- La constitution et le dépôt d'un dossier d'aide juridictionnelle
- La constitution et le dépôt d'un dossier en commission d'office
- Les AFM : demande, dépôt, validité
- Le dépôt d'un dossier en commission d'office
- L'ordre de passage aux audiences
- Le dépôt des actes de procédure
- Les démarches auprès des greffes et des magistrats
- Les geôles du Tribunal

2. Les démarches à la maison d'arrêt

- Le fonctionnement en maison d'arrêt et les règles à suivre
- La permanence « prêtre »
- Le parloir avocat
- Les permis de communiquer délivrés par l'administration pénitentiaire

3. Les permanences

- Présentation des différentes permanences et des formalités à accomplir
- Présentation des 4 pôles (mineurs, victimes, étrangers, pénal) et des formalités à accomplir
- Les formalités à accomplir pour être payé (dossier à remplir, documents à solliciter)
- La validité d'une AFM

4. Les autres démarches

- Anaafa
- Les bordereaux CARPA
- La formation continue
- L'Ordre des Avocats
- L'UJA : la défense de vos intérêts
- Le congé maternité
- Le congé paternité

Conclusion : questions diverses

*Une attestation de fin de mission vous sera délivrée à la fin de cette formation.
Cette formation sera validée par la FNUJA au titre de la formation continue.*